

Ce triple centenaire qui nous réunit.....

Un jubilé ou la célébration d'un centenaire ne peut être porteur de sens s'il n'est pas tourné vers l'avenir. Telle fut la parole d'un homme d'Etat. En fait, 25 ans, voire 100 ans ou plus sont déjà importants dans la vie d'une institution dans la mesure où elle les a bien vécus et les a consacrés pour traduire sa mission éducative dans des actes bien concrets et bien pertinents. De ce fait, la célébration de ces années ne vient pas pour crier victoire et chanter la gloire des réalisations passées. Au contraire cette institution sera appelée au nom de la plus-value réalisée à donner plus et à engager son expérience et ses moyens intellectuels et moraux cumulés à une exigence de s'engager plus au service de ses objectifs et à répondre aux vraies attentes de la société qui l'accueille et dans laquelle elle s'investit. Nous appelons cet engagement une marque d'enracinement et de partenariat.

Si à la lumière de ces constats de base nous regardons de près le triple centenaire des trois facultés que nous célébrons, nous trouvons que les premières institutions dites « civiles », selon l'heureuse expression d'un ancien recteur de l'USJ, ont bien été au service des objectifs qui leur furent assignés par les fondateurs, des objectifs de l'Université Saint-Joseph, depuis le P. Rémi Normand s.j. fondateur de la Médecine, jusqu'aux deux partenaires le P. Claudius

Chanteur s.j. et Paul Huvelin qui ont fondé conjointement le Droit et l'Ingénierie. Plus de 25.000 professionnels ont été diplômés par nos Facultés au courant des 130 ans écoulés et non moins de 2.000 enseignants et chercheurs se sont investis pour que la formation académique et scientifique soit la plus complète et la plus intégrale. Etre professionnel issu des rangs de l'USJ suppose en plus de la qualité de la formation académique une intégration des valeurs nationales, morales et spirituelles qui font du diplômé une personnalité acquise au souci de faire le bien et d'être un homme ou une femme pour et avec les autres.

Les lumières des célébrations des centenaires s'étioleront ; toutefois hommes et femmes, potentialités et ressources humaines, munis de clairvoyance, de créativité et d'esprit d'engagement, demeureront au service de l'avenir de nos facultés car la mission n'est pas terminée ; par contre, dans des moments de difficultés et d'instabilité, locale et régionale, de dangers qui menacent la petite nation, le Grand Liban, dangers d'effritement et de désespoir, d'émigration et de méfiance, nous avons à recommencer notre œuvre éducative de reconstruction et de formation de l'homme et de la femme de demain. Comme si la fondation des trois facultés ne fait que commencer. C'est dans cet esprit que continueront à vivre nos facultés, l'Université Saint-Joseph et notre Liban de toujours.

Mot du Doyen de la Faculté de médecine

Célébrer un anniversaire c'est habituellement faire la fête, mais c'est aussi faire un bilan. Remonter le temps, 125 ans en arrière (l'âge de la Faculté) voire 130 ans (l'âge de l'École de Médecine), nous allons nous y employer pendant les mois à venir. Une exposition photographique puisée dans nos archives va retracer cette histoire belle et mouvementée, parfois très douloureuse, puisque notre Faculté a dû souffrir deux Guerres mondiales, ensuite la guerre du Liban qui détruisit et risqua d'anéantir notre beau campus de la rue de Damas, lequel vient tout juste de fêter ses 100 ans. Son inauguration eut lieu en 1912, mais la guerre de 14 lui fit cesser toute activité et les Ottomans le réquisitionnèrent pour différents usages. L'interruption pendant la guerre du Liban fut encore plus longue et les destructions tellement considérables que le chantier de reconstruction fut ouvert et refermé à plusieurs reprises. D'ailleurs, celle-ci n'est pas achevée, puisque nous lançons une souscription afin de restaurer, en tuiles rouges, les belles toitures d'origine.

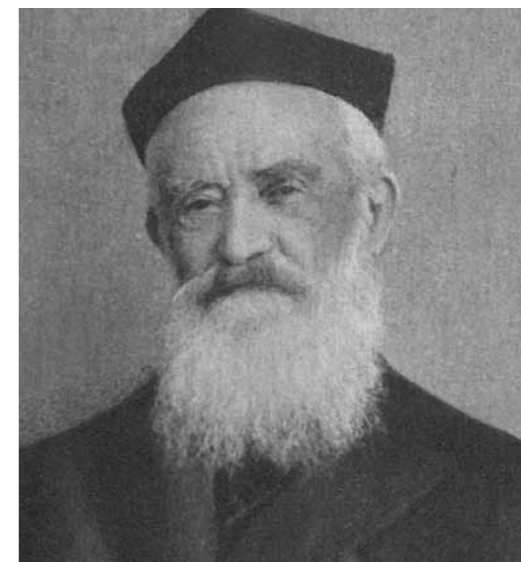
Mais la Faculté, ce ne sont pas seulement les murs, ce sont les hommes et les femmes qui l'ont façonnée et d'abord et surtout les vaillants jésuites qui, associés à une France anticléricale, ont fait jaillir ce joyau de la terre du Levant. Un hommage sera rendu aux pères fondateurs avec une exposition de portraits qu'on voudra permanente : le buste du Père Lucien Cattin, bâtisseur de notre Faculté actuelle et fondateur

Pr Roland Tomb

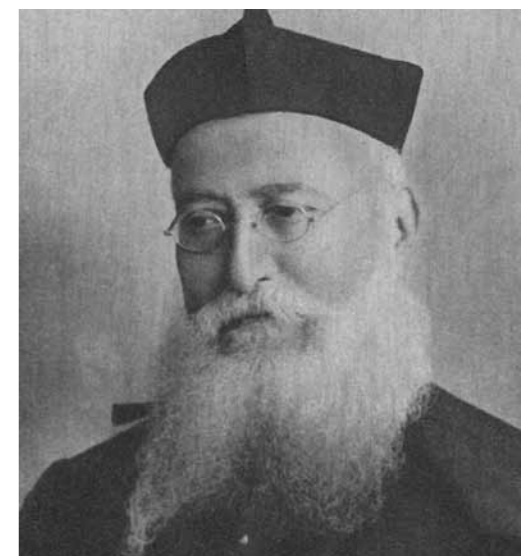
de son hôpital d'application, l'Hôtel-Dieu de France, sera restitué à la place qu'il mérite. La somme magistrale (livre d'or et livre d'histoire) réalisée par le père Jean Ducruet sera rééditée, complétée et mise à jour. Un film retraçant toute cette histoire est en cours de réalisation. Sans parler des colloques, des congrès, des manifestations culturelles et festives qui ponctueront cette année de centenaires.

Célébrer un anniversaire, c'est aussi regarder devant soi. Notre Faculté, longtemps seule avec sa sœur-rivale américaine, doit composer actuellement avec un paysage beaucoup plus éclaté, une compétition des plus vives à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Pôle d'excellence, elle l'a été et le restera. L'émulation ne fera qu'aiguillonner nos ambitions et raffermir notre détermination à offrir à nos étudiants, à nos patients et à notre pays ce qui se fait de mieux dans le domaine de la santé. Pionnière en pédagogie depuis au moins deux décennies, notre Faculté demeure un exemple d'innovation pour toute l'université. Certes, les projets ne manquent pas : l'installation d'un centre pilote d'enseignement par simulation en constituera la pierre angulaire. Mais à aucun moment, nous perdons de vue que l'université n'est pas un centre d'apprentissage technique, mais un espace de liberté et de responsabilité. C'est pourquoi, les sciences humaines, l'éthique et la bioéthique occupent une place considérable dans cet enseignement.

On a dit, on a écrit et répété sur tous les tons qu'il ne saurait y avoir d'enseignement sans recherche. La Faculté de médecine concentre à elle seule, il est vrai, la majeure partie de l'effort de recherche dans notre université. Mais elle aspire à davantage encore : la recherche doit devenir son fer de lance. Avec ses laboratoires de génétique, de biologie moléculaire, de physiologie, de neurosciences, de cancer et métabolisme, de médecine régénératrice et cellules souches adultes, de microchirurgie, de biomécanique, elle encourage les étudiants qui le désirent à doubler leur cursus LMD classique (et obligatoire pour exercer la médecine) d'un autre cursus MD consacré à la recherche. Une expansion géographique a d'ailleurs accompagné ce mouvement puisque le nouveau Campus de l'innovation et du sport abrite désormais trois de nos instituts et quelques sept de nos laboratoires. *Fidélité et innovation* : c'est à ce prix-là seulement que nous nous montrerons dignes de nos prédécesseurs, des pionniers qui ont fondé cette Faculté dans un quasi-désert universitaire. Ils l'ont fondée, parce qu'ils croyaient en leur mission et en ce pays, pour lequel ils ont modelé un Etat et des institutions. Dans le chaos qui nous entoure, il nous incombe de reprendre le flambeau pour assurer le relais aux générations futures, pour servir notre société et surtout pour raffermir cette libanité que le Recteur a célébrée dans son discours du 19 mars. Avec nos étudiants, nos enseignants, nos anciens, nos quatre (bientôt cinq) institutions rattachées, avec notre hôpital universitaire, l'Hôtel-Dieu de France et les autres hôpitaux affiliés, sachons constituer une force de progrès, dans le respect de nos valeurs et dans le droit fil de ceux qui ont rêvé, créé et pérennisé notre Faculté.



R.P. Remi Normand, fondateur de la Faculté.



R.P. Lucien Cattin, Chancelier de la Faculté (1895-1912 et 1920-1923).

Mot du Doyen de la Faculté de droit et des sciences politiques

Pr Fayez Hage-Chahine

Mot prononcé par le Pr Fayez Hage-Chahine, le 7 décembre 2012, à l'occasion du 1^{er} événement célébrant le centenaire de la Faculté de droit et des sciences politiques : « Plantation d'un cèdre au Campus des sciences sociales ».

La Faculté de droit de l'USJ a été fondée le 14 novembre 1913. Elle aura bientôt cent ans.

Le Rectorat et la Faculté ont jugé convenable de célébrer le centenaire de sa fondation à travers l'organisation de plusieurs événements qui commencent aujourd'hui et qui se poursuivent jusqu'au 13 novembre 2013.

Après les deux brefs discours prévus pour cette cérémonie, le Recteur, le Doyen, le Président de l'amicale des anciens de la Faculté et le Président de l'Amicale des étudiants vont planter un cèdre dans le sol du Campus de la Rue Huvelin.

Le sens du symbole est évident et n'a pas besoin d'être expliqué.

Il est utile, après cent ans, de faire le bilan de notre Faculté.

Ce bilan peut être résumé par trois mots :

- La continuité
- Le renouveau
- L'excellence

La continuité

La Faculté a été fondée par les pères jésuites et par la Faculté de droit de Lyon pour enseigner le droit selon la méthode et l'esprit du droit français.

Cette méthode et cet esprit ont été et sont respectés avec rigueur et le pont culturel entre la France et le Liban est toujours maintenu.

Le renouveau

Le renouveau a connu deux étapes :

- La première : l'intégration du droit libanais au programme, partiellement à partir de 1946, et totalement, à partir de 1965. Les cours sont enseignés en langue française et en langue arabe sans ignorer la langue anglaise (notamment à travers le cours de terminologie juridique donné en première année)
- La deuxième : l'ouverture au droit comparé et notamment au droit des pays arabes. Cette ouverture est assurée par :
 - La revue Proche-Orient Etudes juridiques.
 - Le Centre d'étude des droits du monde arabe CEDROMA.
 - La fondation d'une filière de notre Faculté à Dubaï.

Le droit anglo-américain n'est pas oublié. Un cours sur la Common Law est donné en 3^{ème} année, des cours et séminaires sur des institutions anglo-américaines sont parfois assurés en DEA (Master).

L'Excellence

La réputation de la Faculté n'est pas à faire.

Monsieur le Professeur Eric-Canal Forgues, qui a enseigné à Beyrouth, a dit, lors d'un colloque organisé par le CEDROMA, que dans les milieux universitaires en France on considère qu'on est agrégé deux fois :

- La première, quand on réussit au concours d'agrégation.
 - La deuxième, quand on réussit, en tant qu'enseignant, à la Faculté de droit de l'USJ.
- On connaît l'arbre à ses fruits. Les étudiants de l'USJ ont réussi dans tous les domaines où la formation juridique est requise.

- Dans le domaine politique : des étudiants de la FDSP sont devenus Présidents de la République, Présidents de la chambre, Président du Conseil des ministres, des ministres et des députés.

- Dans la magistrature : sauf quelques exceptions, tous les Premiers Présidents de la Cour de Cassation étaient des anciens de l'USJ. Ce poste est occupé actuellement par Monsieur le Président Jean Fahd.

- Tous les Présidents du Conseil d'Etat, sauf exception, étaient des anciens de l'USJ.

Actuellement ce poste est occupé par le Président Chucri Sader ici présent.

- Au Barreau : sauf exceptions, tous les Bâtonniers étaient des étudiants de l'USJ.
 - Dans la fonction publique : les grands Commis de l'Etat, Directeurs Généraux, Ambassadeurs étaient des étudiants de l'USJ.
- Enfin, les plus grands arbitres libanais ont fait leurs études à l'USJ.

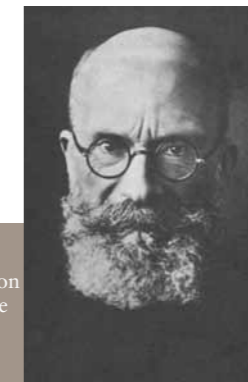
Chers étudiants,

Vous pouvez être fiers de votre Faculté. Ce sentiment de fierté n'est pas à sens unique. La Faculté est aussi fière de ses étudiants : ceux qui ont utilisé et qui utilisent leurs diplômes en pratique et ceux qui ont poursuivi et qui poursuivent leurs études supérieures à l'étranger, notamment en France et aux Etats-Unis. Nos étudiants, dans ces universités, ne passent pas inaperçus, ils se détachent par le trilinguisme et surtout par l'esprit cartésien et par la solidité de leur raisonnement juridique.

Je vous remercie



Paul Huvelin (1873 - 1924)
Principal artisan de la fondation en 1913 de l'École française de droit de Beyrouth.



René Moutherde s.j.
(1880 - 1961)
Chancelier de l'École française de droit de 1913 à 1942.

100 ANS D'EXCELLENCE ET D'INNOVATION

En 1913 fut créée l'École française d'ingénieurs de Beyrouth EFIB au sein de l'Université Saint-Joseph avec le concours de l'Association lyonnaise pour le développement de l'enseignement scientifique et technique à l'étranger.

En 1948 l'EFIB devient École supérieure d'ingénieurs de Beyrouth ESIB. L'ESIB a été créée, autour d'une idée chargée d'espérance, révolutionnaire à son époque, de mise à contribution, par une éducation appropriée, des meilleurs talents en science pour bâtir une nation moderne. Son histoire la rend digne de cette confiance. A ce titre, l'École est un élément de notre patrimoine dès lors qu'elle symbolise un attachement profond à la rationalité scientifique et aux ressources de l'intelligence créatrice. Tout projet pour l'École se doit d'assumer cet héritage, non pour le défendre, mais dans un esprit d'ouverture et de service. L'ambition de l'École est de lier cette tradition aux impératifs du temps présent et de constituer, à la fois au travers des étudiants et des produits de son activité d'enseignement et de recherche, l'un des premiers foyers du rayonnement scientifique, en Orient et dans le monde.

En 1976 l'ESIB accède au statut de Faculté.

En octobre 1979, l'École supérieure d'ingénieurs d'agronomie méditerranéenne

(ESIAM) est fondée à la Faculté d'ingénierie. Sa mission essentielle consiste à former des cadres de haut niveau pour les unités de productions agricole, végétale et animale, et pour les entreprises industrielles ou commerciales liées à l'agriculture.

En 1983, la Faculté crée l'Institut national de la communication et de l'information INCI initialement destiné à la formation des agents du ministère des Postes et télécommunications.

En 1998, la Faculté d'ingénierie se dote de nouveaux statuts et décide d'ériger ses laboratoires d'enseignement et d'essais en centres d'études et de recherches. Elle comporte au sein de l'ESIB cinq centres de recherche : le Centre régional de l'eau et de l'environnement CREEN, le Centre libanais d'études et de recherches de la construction CLERC, le Centre des industries électriques et des télécommunications CINET, le Centre d'informatique, de modélisation et de technologies de l'information CIMTI et le Centre de physique et chimie.

En octobre 1999, la Faculté d'ingénierie adopte un plan stratégique visant à maintenir et promouvoir une faculté d'ingénierie de qualité, alliant dans les cursus proposés une solide formation générale aux spécificités et aux particularités des programmes et des matières qui sont enseignées et adoptant

une conception éducative renouvelant les méthodes d'apprentissage, appelant les étudiantes et étudiants au travail personnel et au sens des responsabilités, enjoignant à la communauté universitaire tout entière de créer des relations pédagogiques, un environnement technologique moderne et un milieu de vie et d'études digne, stimulant et intégrant les nouvelles technologies de l'information.

A partir de la rentrée d'octobre 2001, la Faculté d'ingénierie met en place un nouveau système d'admission basé sur une sélection par l'une des trois filières : étude de dossier scolaire, concours, ou la mention très bien au baccalauréat. Ce système a pour objectif de permettre aux meilleurs étudiants de la classe de terminales, d'être admis très tôt à la Faculté.

En 2003, la Faculté d'ingénierie modifie sa structure d'enseignement et passe au système européen de crédits transférables (ECTS). Parallèlement, elle signe avec plusieurs grandes écoles d'ingénieurs en France des conventions de codiplomation et de cotutelle de thèses, qui sont directement mises en application.

Au cours de ces dernières années, la Faculté a connu une suite marquante de réformes et de changements qui couvre des initiatives aussi diverses comme l'introduction de nouvelles formations, le renforcement du Département des études doctorales, la valorisation de l'enseignement de langues et de gestion, l'envoi d'une partie significative des étudiants en stage dans les universités et centres de recherches français et étrangers. Ces mutations, portant à la fois sur la pédagogie, le contenu des enseignements, ou sur la valorisation de la

recherche, sont d'abord la preuve qu'une institution aux traditions aussi fortes avait la capacité de s'adapter aux exigences de son temps. Au-delà d'une première satisfaction légitime, un sentiment est néanmoins apparu : qu'il fallait replacer ces évolutions parcellaires dans une perspective de long terme, en fait réfléchir sur l'École du début de son deuxième Centenaire. Les questions de fond ne manquaient pas en effet, auxquelles il fallait bien apporter une réponse. En formant des ingénieurs et des chercheurs, en les confrontant aux défis de la recherche et de la technologie, la Faculté a fait naître une activité économique d'un grand intérêt pour la région de Moyen-Orient. De plus, le génie ouvre de nouvelles perspectives et génère des coopérations internationales de haut niveau. Stimulant de créativité et source d'innovations, le génie est aussi un moteur qui dynamise d'autres secteurs en leur faisant profiter des acquis de technologies innovantes.

Pour nos entreprises, pour nos industriels, le fait d'être diplômé de l'ESIB ou l'ESIA-M ou l'INCI, constitue une référence de portée internationale, une preuve de qualité, fiabilité et organisation, mais aussi de courage, d'audace et d'ardeur, qualités clefs du monde d'aujourd'hui. Il est vrai que démarrer dans le monde actuel n'est pas facile pour les jeunes. La société change si rapidement, trop rapidement. Elle est en pleine métamorphose. Et on se trouve devant une situation paradoxale. D'une part, la société montre une instabilité économique qui touche et inquiète les jeunes. La société, devenue plus compétitive à l'échelle mondiale, réclame plus

de talents, suscite plus de curiosité, stimule plus de matière grise et encourage plus de créativité. A cette compétitivité, les jeunes sont confrontés chaque jour. Mais par ailleurs, le progrès de la technologie permet de réaliser des projets qu'on considérait comme irréalistes il y a quelques années. Durant les deux dernières décennies, on a assisté à une avalanche d'innovations. Cette ère d'innovations a changé le monde pour les jeunes. Mais en même temps, elle ouvre tellement de nouvelles portes sur l'avenir. Tant de nouvelles portes qu'ils ont du mal parfois, à faire le bon choix.

Enfin, la Faculté d'ingénierie a toujours eu une réflexion permanente présentant les objectifs à moyen et long terme d'un établissement symbole fort d'un certain rapport à la Science, auquel sont attachés depuis sa création une logique d'excellence mais aussi le principe d'une participation forte à la Communauté nationale. Tout ceci conduit à une évidence : il n'y aura de réussite possible dans l'enjeu technico-économique futur, sans hommes rompus aux réalités internationales et aux dialogues interculturels.

La Faculté bénéficie, au plan national, non seulement d'une grande notoriété, mais d'une indéniable aura, qui prend en compte à la fois des éléments aussi rationnels que la variété des carrières des anciens élèves de l'École, dans l'Administration, le Secteur Privé, l'Industrie ou la Recherche mais aussi des facteurs plus symboliques comme la reconnaissance dans l'esprit des libanais comme l'un des sommets d'un système éducatif d'essence méritocratique, liant fortement une réussite scolaire objectivement mesurée à des perspectives d'ascension sociale.



Étudiants travaillant à la forge, 1930.



Église de l'Université Saint-Joseph.

Présentation des institutions

La Faculté de médecine

par Pr Roland Tomb, *Doyen de la Faculté de médecine*

Le souhait des jésuites d'établir à Beyrouth une Faculté de médecine concurrente à celle des protestants date au moins de 1872 ; mais c'est au P. Rémi Normand, nommé Recteur de l'Université Saint-Joseph en septembre 1876, que revient le mérite de l'avoir réalisé. C'est ainsi qu'à la suite d'un accord, intervenu le 7 mai 1883, entre la Compagnie de Jésus et le Gouvernement français, l'École de médecine est ouverte, le 30 novembre de la même année, dans un bâtiment annexe de l'Université Saint-Joseph, pour 11 étudiants, le P. Hippolyte Marcellier étant Chancelier. Une rue séparait ce bâtiment des autres bâtiments de l'Université¹. Le corps enseignant était composé au début de quatre Professeurs : le Docteur Jules Rouvier, accoucheur venu de Marseille et chargé de l'enseignement de l'obstétrique, le Docteur Elisée Sénès, ancien médecin de la Marine, donnait les cours de pathologie chirurgicale, le P. Soulerin enseignait la chimie et le P. Vincent donnait les cours de botanique.

L'enseignement était donné en français. Pour être admis à l'École de médecine, les candidats passaient des épreuves écrites et orales devant une commission choisie et présidée par le Consul de France. Les études pour le Diplôme de médecine comportaient pour la première année : la physique, la chimie minérale et organique, l'histoire naturelle médicale, l'ostéologie, les articulations, la myologie et des éléments de

1. Cette rue porte aujourd'hui le nom du Professeur Huvelin, fondateur de la Faculté de droit qui succéda à la Faculté de médecine dans ces mêmes bâtiments



Promotion 1903, Faculté de médecine.



Faculté de médecine. Pose de la 1^{re} pierre des nouveaux bâtiments, 21 novembre 1911.

physiologie. La deuxième année, les étudiants suivaient des cours d'anatomie, de physiologie et de pathologie. La troisième année comprenait des cours de clinique, de chirurgie, d'obstétrique, de thérapeutique et d'hygiène. La seconde année de l'ouverture de l'École de médecine, un grand nombre de candidats se présentèrent aux examens d'admission, mais une sélection rigoureuse ne fit admettre que 25 nouveaux étudiants seulement.

Bientôt, de nouveaux Professeurs vinrent enrichir le corps enseignant. En 1885, arrivèrent les Docteurs Etienne Flavard (pour la thérapeutique), Henry Nègre (pour l'anatomie et la chirurgie), et Hippolyte de Brun (pour la médecine). Le Docteur de Brun passera 45 années à Beyrouth et ne reviendra en France qu'en 1930.

Les cours ayant commencé en 1883, les Professeurs Villejean et Landouzy vinrent à Beyrouth faire passer les examens terminaux

en juin 1887. Quatre candidats subirent les épreuves avec succès et furent ainsi les premiers médecins diplômés de la Faculté : Joseph Gebara, Skandar Habib Ghorayeb, Dimitri Sopovitch et John Perpignani. L'année suivante, en 1888, ils étaient plus nombreux : Maroun Najib Dandan (Beyrouth), Habib Daraouni (Maalakat Zahlé), Khairallah Faraje-Sfeir (Mazraat Kfardebian), Amin Gemayel (Bickfaya), Wakim Nakhlé (Gbeil), Elie Achi (Beyrouth), Habib Ghanem (Beyrouth), Joseph Khouzam (Le Caire), Gabriel Khouri (Beyrouth).

En 1890, les jeunes libanais allèrent passer des examens à Constantinople. Là, ils étaient hébergés gratuitement et étaient avantagés vis-à-vis des étudiants du Collège Protestant Syrien. En effet, à Constantinople, les examens ne pouvaient se passer qu'en turc ou en français, alors que les cours du Syrian Protestant College n'étaient donnés qu'en arabe.

Suite aux rapports successifs des présidents de jury des examens, le ministre français de l'Instruction publique, écrivit, le 6 octobre 1888, à son collègue des Affaires étrangères : « J'ai décidé que les élèves de l'École de médecine de Beyrouth qui seront jugés dignes, recevront un diplôme de Docteur en médecine délivré par mon département et sous la signature du ministre de l'Instruction publique ». L'École prit définitivement le titre de Faculté Française de médecine de Beyrouth. La durée des études fut portée à 4 ans ; deux ans plus tard ce diplôme fut reconnu par l'Egypte, mais les nouveaux diplômés continuaient à se rendre à Constantinople pour y passer des examens en vue d'être autorisés à exercer dans l'Empire Ottoman. Grâce aux efforts du Père Cattin, nommé Chancelier en 1895, il fut décidé que chaque année, à la même date, deux jurys officiels, l'un français l'autre turc, viendraient

à Beyrouth pour faire passer les examens. Chaque candidat ayant réussi, recevait un Diplôme d'État Français délivré par le ministre de l'Instruction publique en France, et un Diplôme d'État Ottoman délivré par la Faculté Impériale de Constantinople. La Faculté se mit ainsi à décerner simultanément deux diplômes d'État, puisque le Gouvernement ottoman, dix ans après la France, lui reconnaissait les titres et privilèges d'une Faculté de médecine.

En 1910, la Faculté fonctionnait encore près de l'université, à l'emplacement de l'actuelle École de Droit, mais les locaux n'étaient plus suffisants pour les 210 étudiants en Médecine et en Pharmacie. Sur la route de Damas, un vaste terrain avait été acquis, sur lequel depuis une dizaine d'années, le P. Boulomoy avait commencé à dessiner et à réaliser un remarquable jardin botanique. Sur ce terrain,

La Faculté de médecine en 1924.



le P. Mattern conçut les plans de la nouvelle Faculté. Le 21 novembre 1911, la première pierre des futurs bâtiments fut posée au cours d'une cérémonie solennelle. Le 19 novembre 1912, les cours débutaient dans la nouvelle Faculté devant plus de 300 étudiants, le P. Gérard de Martimprey étant Chancelier succédant au P. Cattin. Dans les anciens locaux ainsi libérés, eut lieu en novembre 1913 l'inauguration solennelle des deux nouvelles Écoles de droit et d'ingénieurs.

Contre vents et marées, en octobre 1914, la Faculté comptait 12 professeurs, 10 chefs de clinique, 305 étudiants en Médecine et 50 en Pharmacie. Le P. de Martimprey fut mobilisé et le P. Cattin occupa de nouveau le poste de Chancelier, mais à titre intérimaire. Malgré la guerre franco-allemande déclarée le 2 août 1914, le Père Chancelier ouvrit la Faculté à la rentrée d'octobre, mais moins de 20 jours plus tard, la France rompait ses relations avec la Turquie. Dans l'après-midi même, la Faculté fut fermée. Le 23 novembre les jésuites étaient expulsés et le 4 décembre 1914, après de longues et pénibles tergiversations, les professeurs étaient autorisés à quitter le pays. Les étudiants durent interrompre leurs études, certains se rendirent en France où, grâce au Père Cattin, ils se firent admettre dans des Facultés françaises. Pendant la Grande Guerre, la Faculté de Beyrouth connut bien de vicissitudes. Elle fut transformée, tour à tour, en école de télégraphistes, en Commissariat de Police, puis affectée à l'École de médecine de Damas.

Le 7 octobre 1918, une flottille française jetait l'ancre dans le port de Beyrouth. Le P.

de Martimprey aussitôt débarqué, visita la Faculté et commença à réorganiser, à classer et à faire un bilan des dégâts. Un travail de titan fut réalisé et moins de quatre mois plus tard, le 17 janvier 1919, tout était à peu près remis en ordre. Le 4 février eurent lieu les examens d'entrée. Le 18 mars, Georges Picot, premier Haut-Commissaire français au Liban, ouvrait la session du Doctorat devant un Jury, cette fois exclusivement français. Dorénavant la durée des études sera de cinq ans. Elle passera à six ans en 1927 et à sept en 1935.

En 1920, la Faculté comptait 250 étudiants et les diplômes délivrés permettaient l'exercice de la Médecine en Syrie, Palestine, Egypte, Irak, Transjordanie et Perse. La même année commencèrent à fonctionner un Institut de Chimie, un Institut de Bactériologie et une École dentaire. En octobre 1922, une École de sages-femmes ouvrit ses portes dans les locaux de la Maternité.

En 1930, le Docteur Balthasar Melconian fut le premier Libanais à être nommé Professeur. Il avait été assistant du Professeur Nègre et Professeur Suppléant d'Anatomie avant de prendre en charge la Chaire d'Anatomie et de Médecine Opératoire. Le Docteur Philippe Thomas sera le second Libanais à devenir titulaire d'une Chaire, celle d'Ophtalmologie et d'Oto-rhino-laryngologie. Il l'occupera en 1938 et sera titularisé en 1940.

La Deuxième Guerre Mondiale n'interrompt pas les activités de la Faculté. En 1946, le Dr Paul Ponthus, Professeur de Radiologie à la Faculté fut chargé du poste de Directeur Général des études, le Pr Pierre Lys nommé Directeur des études pharmaceutiques, et le



Le jury franco-ottoman de la Faculté de médecine, novembre 1907.

Professeur Paul Schaeplinck remplaça à la Chaire d'Anatomie le Professeur Melconian. A la même époque, cinq Professeurs en mission furent chargés de venir faire un semestre d'enseignement à la Faculté : Dr Mauric (hygiène), Dr Jules Cottet (thérapeutique, pharmacologie), Dr Brousseau (psychiatrie), Pr Yves Poursines (anatomie pathologique, neurologie) et le P. Corset (biologie animale). Toujours en 1946, le Professeur Denis Ciaudo fut chargé de la Chaire de Clinique Chirurgicale en remplacement du Professeur Cottard, le Professeur Advier remplaça le Docteur Louis à la Chaire de bactériologie-parasitologie.

Le Docteur Spiridon Abourousse fut nommé Professeur de Pathologie Interne et le Docteur Fruchaud nommé Professeur à titre personnel pour l'enseignement de la Chirurgie Opératoire. Le Professeur Georges Mauric garda la Chaire d'Hygiène et remplaça le Professeur Calmette à la Chaire de la Clinique Médicale. En 1950, les Professeurs agrégés Antoine Merab et Anis Makhoul furent nommés Professeurs de médecine et de chirurgie.

La guerre libanaise, qui rendait de plus en plus aléatoire le détachement de professeurs français à l'Université Saint-Joseph, va conduire à l'abandon du diplôme d'État français de docteur en médecine. Mais celui-ci est directement lié aussi à la promulgation, le 10 juin 1975, du statut de l'Université Saint-Joseph, à celle, le 19 octobre 1976, du statut de la Faculté médecine et à l'élection, le 15 novembre 1976, d'un professeur libanais au décanat. Avec la promotion d'étudiants entrés à la Faculté de médecine en novembre 1976 et diplômés aux sessions de 1983 et 1984, prenait donc fin la délivrance à la Faculté de Beyrouth des diplômes d'État français de docteur en médecine. A Beyrouth, ces diplômes ont couronné les études de 2.891 médecins.

En 2012, la Faculté de médecine compte 280 enseignants, 400 étudiants, 174 internes et 289 résidents. En plus de l'Hôtel-Dieu, universitaire par statut, la Faculté est liée par convention à des hôpitaux affiliés (Hôpital Saint-Joseph, Bellevue Medical Center, Centre Hospitalier du Nord) et à de nombreux hôpitaux agrégés.

L'Hôtel-Dieu de France

Depuis son ouverture, la Faculté avait disposé, comme hôpitaux d'application, de l'Hôpital du Sacré-Cœur et de l'Hôpital St Georges. L'effectif des étudiants allait croissant, le temps était venu d'avoir un centre hospitalier qui lui soit propre. Le P. Lucien Cattin, Chancelier de la Faculté, se rendit en France en 1911 et 1912 pour obtenir les fonds nécessaires à sa construction. Le terrain fut acheté le 11 juillet 1912 « pour le compte et avec les deniers du gouvernement français ». L'autorisation de l'Empire ottoman pour construire l'hôpital fit partie en 1913 des conditions mises par la France pour consentir un nouvel emprunt à l'Empire. Les travaux commencèrent en janvier 1914. Suite à l'entrée en guerre de la Turquie aux côtés de l'Allemagne, la Faculté de médecine fut fermée le 11 novembre 1914 et le chantier de l'hôpital pillé.

En 1922, le Général Gouraud, alors Haut-Commissaire, consentit un don important aux Pères Chanteur et Cattin. Il posa la première pierre de l'Hôtel-Dieu de France le 2 mai sur le terrain acquis avant la guerre ; son successeur, le Général Weygand, inaugura l'hôpital un an plus tard, en mai 1923. Les leçons cliniques de la Faculté de médecine furent transférées le 1^{er} janvier 1924 dans le nouvel hôpital qui disposait au départ de 48 lits de médecine, de 83 lits de chirurgie et pouvait se prêter à des agrandissements ultérieurs. Le Pr Eugène Cottard était chargé du Service de chirurgie, et le Pr Justin Calmette, du Service de médecine. En 1926, un laboratoire moderne commença à desservir

les services hospitaliers. En 1931, fut créé dans l'enceinte de l'Hôpital, un Service indépendant d'Ophthalmologie et d'ORL disposant aussi pour ses consultations externes d'un pavillon situé dans le jardin. Avec la création en octobre 1943 d'un service hospitalier de dermatologie et syphiligraphie confié au Pr Daniel Escher, l'Hôtel-Dieu proprement dit atteignit son plein développement et les leçons cliniques purent profiter de l'activité de tous les services hospitaliers.

En 1946, le Service de chirurgie fut confié au Pr Denis Ciaudo qui succédait au Pr Cottard. Pour le Service de médecine, le Pr Georges Mauric prenait la suite du Pr Calmette. Ce service sera plus tard dirigé par le Pr Antoine Merab.

En mars 1981, le gouvernement français décida finalement de se retirer de la gestion de l'Hôtel-Dieu de France. Le 12 novembre 1981, le Comité de l'Association hospitalière française délégua tous ses pouvoirs au Recteur de l'Université Saint-Joseph. Le 30 mai 1984, il fut mis fin à cette situation transitoire par un contrat passé entre l'État français, l'Association hospitalière française et l'Université Saint-Joseph qui constitue à la fois un bail emphytéotique sur l'ensemble immobilier de l'Hôtel-Dieu et une cession de la gestion de l'Hôpital à l'Université Saint-Joseph.

Anciens, Diplômés de la Faculté de médecine

Prénom	Nom	Promotion	Fonction
Elie	AAD	1896	Député du Mont-Liban
Michel	ACHKAR	1898	Député du Metn
Nicolas	FAYAD	1899	Député du Nord
Halim	KADDOURA	1903	Député de Beyrouth
Massoud	YOUNES	1906	Député du Mont-Liban
Raif	ABILLAMA	1917	Député, Ministre, Président de l'Ordre des Médecins de 1947 à 1948
Joseph	FEGHALI	1920	Président de l'Ordre des Médecins de 1951 à 1952
Wahib	NINI	1920	Chirurgien
Toufic	RIZK	1920	Ministre
Aziz	AOUN	1921	Député du Chouf
Melkon	HAIRABEDIAN	1922	Député de Beyrouth
Elie	KHOURY	1922	Député de Baabda
Philippe	CHEDID	1923	Président de l'Ordre des Médecins de 1955 à 1956 et de 1963 à 1964
Joseph	DAOUD	1923	Chef de clinique chirurgicale
Philippe	THOMAS	1927	Professeur d'ophtalmologie et oto-rhino-laryngologie
Théophile	MAROUN	1928	Professeur de médecine légale
Afif	BARBIR	1929	Ministre
Yaacoub	SARRAF	1931	Député du Akkar
Anis	MAKHLOUF	1933	Professeur de pathologie chirurgicale
Chahid	KHOURY	1934	Député de Jbeil
Antoine	HONEIN	1936	Président de l'Ordre des Médecins de 1967 à 1968 et de 1971 à 1972
Joseph	ARSLANIAN	1936	Professeur de médecine
Antoine	HOSRI	1937	Président de l'Ordre des Médecins de 1959 à 1960
Antoine	MERAB	1937	Professeur de pathologie médicale
Emile	SALHAB	1939	Député du Metn
Gleg	BROUNST	1940	Chef de laboratoire de bactériologie
Basile	ABBOUD	1942	Député Jezzine
François	DUPRE LATOUR	1942	Chancelier de 1942 à 1959 et de 1965 à 1967
Emile	GEAGEA	1942	Professeur de chirurgie générale
Maurice	FARAH	1944	Professeur de chirurgie générale
Melkon	EBLIGHATIAN	1945	Député de Beyrouth
Joseph	HRAOUI	1945	Député de la Békaa
Philippe	el KHAZEN	1945	Député du Kesrouan
Raymond	JOHANNY	1945	Professeur de dermatologie
Philippe	KHAZEN	1945	Professeur de pathologie médicale
Ernest	MAJDALANI	1945	Professeur de pédiatrie
Anthony	MAMO	1945	Professeur de parasitologie
Vartan	SEFERIAN	1945	Professeur de pharmacologie

Antoine	HONEIN	1946	Professeur de thérapeutique
Edouard	AZOURI	1947	Professeur de psychologie médicale
Loutfallah	MELKI	1947	Professeur d'hygiène et de santé publique
Farid	SERHAL	1948	Député de Jezzine
Georges	GHOSN	1948	Professeur de gynécologie obstétrique
Nagib	TALEB	1949	Doyen de 1976 à 1981
Antoine	GHOSSAIN	1949	Doyen de 1986 à 1991
Simon	KHALAF	1949	Professeur de rhumatologie
Camille	BAZ	1950	Professeur d'oto-rhino-laryngologie
Emile	RIACHI	1950	Professeur de chirurgie orthopédique
Pierre	DACCACHE	1951	Député du Metn
Antoine	SOUAID	1951	Député de Jbeil
Joseph	HAJJAR	1951	Professeur de neurologie
Joseph	HATEM	1951	Professeur de bactériologie virologie
Fouad	BOUSTANY	1952	Président de l'Ordre des Médecins de 1992 à 1995
Béchar	SAADE	1953	Professeur de chirurgie thoracique et cardiovasculaire
Sami	TOHME	1953	Professeur de neurologie
Abdallah	RASSI	1954	Député du Akkar, Ministre
Félix	ATALLAH	1955	Professeur d'urologie
Edgard	GEDEON	1955	Professeur d'anatomie
Wafic	TABBARA	1955	Professeur d'anatomie pathologique
Robert	DAOUD	1956	Professeur de chirurgie plastique
Emile	TABET	1956	Professeur de dermatologie
Edmond	FAKHRY RAFFOUL	1956	Professeur de cardiologie
Fouad	CHEMALY	1957	Président de l'Ordre des Médecins de 1975 à 1987
Michel	SALHAB	1958	Président de l'Ordre des Médecins de 1988 à 1989
Edmond	MASSOUD	1958	Professeur de chirurgie plastique et maxillo-faciale
Béchara	NASSR	1958	Professeur de médecine interne
William	NASSR	1958	Professeur de gastro entérologie
Sélim	TAYAH	1958	Professeur associé de gynécologie obstétrique
Jacques	LOISELET	1959	Professeur de biochimie
Jean	VASSOYAN	1959	Professeur associé de pédiatrie
Pierre	FARAH	1960	Doyen de 1991 à 2003
Elie	CHECRALLAH	1960	Professeur de cardiologie
Jeanine	TOMB	1960	Professeur associé de cytopathologie
Maurice	KHOUKAZ	1960	Professeur de pathologie expérimentale
Jean	RAAD	1960	Professeur associé de gynécologie obstétrique
Khalil	KHOURI	1961	Professeur de gastro entérologie
Francis	KHOURY	1961	Professeur de pneumologie
Raymond	CHEMALY	1961	Professeur de neurologie
Sami	KYRIAKOS	1961	Professeur associé de chirurgie pédiatrique
Henri	INGEA	1962	Professeur de chirurgie générale
Zeidan	KARAM	1962	Professeur de cardiologie
Marcel	NAHAS	1963	Professeur de cardiologie
Antoine	KHOURY	1964	Député de Jezzine

Marie Claire	ANTAKLY NEHME	1964	Professeur d'anesthésie réanimation
Roger	NAMAN	1965	Professeur d'hématologie
Joseph	KARAM	1966	Professeur de biophysique et médecine nucléaire
Carlo	AKATCHERIAN	1966	Professeur de pédiatrie
Edouard	CHALOUHY	1966	Professeur d'urologie
Aïda	MOUSSALLI	1966	Professeur associé de néphrologie
Robert	DAOU	1967	Professeur de chirurgie générale
Nagi	GHARIOS	1968	Député de Baabda
Mounir	RAHME	1968	Président de l'Ordre des Médecins de 1990 à 1991
Fernand	DAGHER	1968	Doyen de 2003 à 2011
Charles	BADDOURA	1968	Professeur de psychiatrie
Sleiman	KANAAN	1970	Député de Jezzine
Joseph	ABBOUD	1971	Professeur de gynécologie obstétrique
Georges	HALABY	1971	Professeur d'endocrinologie
Sélim	SALHAB	1972	Député du Metn
Georges	AFTIMOS	1973	Président de l'Ordre des Médecins de 2007 à 2010
Philippe	CHEDID	1973	Doyen de la Faculté de médecine de l'UL
Antoine	HITTI	1975	Député de Aley
Kamal	KALLAB	1975	Doyen de la Faculté de médecine de l'USEK
Youssef	KHALIL	1976	Député du Kesrouan
Kayssar	MAOUAD	1977	Député du Nord
Walid	KHOURY	1980	Député de Jbeil
Pierre	YARED	1981	Doyen de la Faculté de médecine de l'UL
Youssef	COMAIR	1982	Doyen de la Faculté de médecine de la LAU
Jean-Claude	LAHOUD	1986	Doyen de la Faculté de médecine de l'USEK

Autres personnalités marquantes de la Faculté de médecine

Joseph	AUTEFAGE	Chancelier de 1894 à 1895
Spiridon	ABOUROUSSE	Professeur de pathologie interne
Marcel	ADVIER	Professeur de bactériologie et pathologie
Emmanuel	d'AUBER de PEYRELONGUE	Professeur de physiologie, d'histologie et d'oto-rhino-laryngologie
Henri	AYOUB	Professeur de psychiatrie
Emile	BITAR	Professeur, Ministre
Jérôme	La BONNARDIERE	Professeur de thérapeutique, hygiène et médecine légale
Louis	BOULOMOY	Professeur de bactériologie
Paul	BOVIER-LAPIERRE	Professeur associé de bactériologie
Benoit	BOYER	Professeur de thérapeutique, hygiène et médecine légale
Justin	CALMETTE	Professeur de pathologie interne
Lucien	CATTIN	Chancelier de 1895 à 1913 et de 1914 à 1918
Philippe	CERATI	Professeur de gynécologie obstétrique
Antoine		

Claudius	CHANTEUR	Chancelier de 1927 à 1942
Denis	CIAUDO	Professeur de clinique chirurgicale
Maurice	COLLANGETTES	Professeur de physique générale et biologique
Jean-Baptiste	CORSET	Professeur de biologie animale
Eugène	COTTARD	Professeur de pathologie externe et clinique chirurgicale
Raoul	DESRIBES	Professeur de chimie biologique
Louis	DUMAS	Professeur de physique, mathématiques, statistiques et informatique
Josette	DUMONCEAU - NAFFAH	Doyen de 1981 à 1986
Daniel	ESCHER	Professeur de dermatologie et syphiligraphie
Jacques	FERRAND	Professeur de clinique chirurgicale
Henri		
Jacques	FLAMET	Professeur d'histologie embryologie et d'anatomie pathologique
Armand	GEOFFROY	Professeur d'anatomie pathologique
Edouard	de GIGORD	Chancelier de 1886 à 1888
Edouard	GIRAUD COSTA	Professeur de physiologie et médecine expérimentale
Jean-Louis	GRENIER de CARDENAL	Professeur de bactériologie et parasitologie
Moustapha	HAFFAR	Professeur associé de gastro entérologie
Jacques	HINDERMEYER	Professeur de médecine physique
Francis	HOURS	Chancelier de 1974 à 1976
Georges	KORKMAZ	Professeur associé de chirurgie pédiatrique
Gérard	LEFRANC	Professeur en mission de biologie
Joseph	LOISELET	Professeur de déontologie et d'histologie
Pierre	MADET	Chancelier de 1959 à 1965 et de 1967 à 1974
Yves	MALINAS	Professeur de gynécologie obstétrique
Hyppolyte	MARCELIER	Chancelier de 1884 à 1886 et de 1888 à 1894
Gérard	de MARTIMPREY	Chancelier de 1913 à 1914 et de 1918 à 1921
Elie	MEHELANY	Professeur de chirurgie orthopédique et traumatologie
Gédéon	MOHASSEB	Professeur de neurochirurgie
Joseph	NAFFAH	Professeur de néphrologie
Henri	NEGRE	Professeur d'anatomie, d'histologie et de physiologie
Charles	NEYRON de MEONS	Professeur de chimie biologique
Paul	PONTHUS	Professeur de radiologie et physiothérapie
Assaad	RIZK	Professeur, Ministre
Elisée	SENES	Professeur de chirurgie
Wafic	SINNO	Professeur d'ophtalmologie
Paul	SOULERIN	Professeur associé de chimie générale
Jean-Charles	SOURNIA	Professeur d'anatomie
Louis	VERNY	Chancelier de 1923 à 1927



Hôtel-Dieu de France.

La Faculté de droit et des sciences politiques

Pour le rôle qu'elle a joué au service du droit et dans la formation de centaines d'avocats, juges, administrateurs et hommes d'État libanais, la Faculté de droit peut à bon droit - c'est le cas de le dire -, prétendre au titre de « Faculté Reine » de l'USJ. C'est en tout cas, hormis la Faculté de médecine, qui l'a précédée de trente ans, mais avec l'École d'ingénieurs, l'une des premières Facultés de l'USJ, et c'est son centenaire qu'elle commémore cette année (1913-2013).

Prestigieuse, la Faculté de droit l'a été particulièrement comme personnalité morale ayant rempli une fonction de premier plan dans la genèse de l'État du Grand Liban d'abord, puis dans la fondation de la République libanaise, État auquel elle a fourni une bonne partie de son appareil administratif et politique. Elle l'a été aussi en reprenant, fut-ce symboliquement, le flambeau de l'antique École de droit de Béryte, au III^e siècle avant notre ère.

L'École de droit de l'USJ, qui deviendra Faculté, voit le jour le 14 novembre 1913. Elle a juste le temps de fonctionner un an, avant que la rupture des relations diplomatiques entre la France et l'Empire Ottoman (2 novembre 1914), ne conduise à sa fermeture provisoire.

L'École reprendra au lendemain de la Grande guerre, pour ne jamais plus cesser d'être la matrice d'une pensée juridique qui a modelé l'esprit et le cœur de dizaines de chefs politiques, présidents, ministres, députés, diplomates, hauts magistrats et commis de l'État issus de ses rangs.



Les candidats inscrits en 1913 lors de la fondation de la Faculté de droit.

Même aujourd'hui, malgré l'apparition de multiples Facultés de droit au Liban, elle continue d'être une référence académique nationale et internationale de l'enseignement du droit dans l'espace francophone et un centre privilégié de l'appropriation du droit. Ne dit-on pas dans certains cercles universitaires de France, que le professeur français qui a enseigné à l'USJ mérite, sans même y postuler, le titre d'agrégé ? En tout cas, sa seule présence est pour beaucoup celle d'un témoin irremplaçable de ce qui fut et sera, pour peu que les soucis de rigueur, d'excellence et d'innovation qui ont marqué son développement, restent ce qu'ils sont.

Genèse

Une paradoxale conjonction d'intérêts a présidé à la naissance de la Faculté de médecine, en 1883, il avait fallu surmonter ou ménager plusieurs préjugés pour le maintien et l'expansion de cette Faculté. « Dans ce contexte, écrit le P. Ducruet, on se demande comment un homme a pu être aussi irréaliste pour penser que l'Université de Lyon, peu suspecte de cléricisme, collaborerait avec les Jésuites pour créer une École de droit à Beyrouth. Cet irréaliste fut le Pr Paul Huvelin, artisan principal de la réalisation de l'École, dont le dévouement et la ténacité, la patience et l'imagination, parvinrent à réaliser ce qui n'était pas, à première vue, réalisable ».

Pour les deux institutions à l'origine de l'accord, ces projets étaient marqués au coin du réalisme. Pour la Chambre de commerce de Lyon, partie prenante au projet de l'Université

de Lyon, l'importance de la formation d'avocats capables de régir les contentieux des entreprises de Beyrouth et du Proche-Orient, s'imposait d'elle-même. Les Jésuites du Proche-Orient, préoccupés de l'absence de carrières pour les jeunes, au sortir du collège, y trouvaient eux aussi leur intérêt pédagogique et missionnaire.

Le projet est envisagé dès 1910, année durant laquelle l'Université de Lyon, à laquelle est associée la Chambre de commerce de Lyon, demande à Paul Huvelin d'explorer la possibilité d'une « œuvre d'expansion » en Orient.

Une mission dirigée par Paul Huvelin en 1911 se montre favorable à Beyrouth, en raison notamment du précédent de la Faculté de médecine. Une seconde mission en 1912 confirmera les conclusions de la première.

La mission demandait également l'ouverture d'une École d'ingénieurs, mais en raison de l'impréparation scientifique des étudiants potentiels, seule une école préparatoire sera ouverte en 1913. Mais le tour est loin d'être encore joué, et pour se ménager plus de marge de négociations et de souplesse dans ses démarches vis-à-vis du gouvernement français, Paul Huvelin va proposer la création de l'Association lyonnaise pour le développement à l'étranger de l'enseignement supérieur et technique. Sans être un prêtre-nom pour l'Université de Lyon, l'Association put accomplir ce qu'une Université française ne pouvait faire dans le climat politique anticlérical du début du siècle en France.

Mais de la décision aux actes, il y avait encore du chemin à faire. Il fallut rien moins que la ténacité et l'art de la persuasion de Paul Huvelin pour que l'alliance politiquement contre-nature entre le ministère de l'Instruction publique, qui devait demander au parlement les crédits nécessaires à l'ouverture des deux Écoles, et la Compagnie de Jésus soit enfin conclue. Pour faire accepter son projet par le gouvernement français, Paul Huvelin invoquera l'intérêt supérieur de la France. Dans une lettre

adressée au ministre de l'Instruction publique René Viviani, il dira : « la cause de l'expansion française exige qu'on fasse taire ses préférences et ses défiances personnelles ».

D'un autre côté, pour faire reconnaître dans les textes des conventions conclues le rôle et les droits de la Compagnie de Jésus et obtenir qu'on n'ait plus honte de les nommer, le Père Claudius Chanteur, supérieur provincial des Jésuites, a recours à un ultimatum. Il écrit





Bibliothèque du Campus des sciences sociales.

en 1914 au Recteur de l'Université de Lyon : « Vous avez des opportunités à sauvegarder ; mais nous avons des principes à défendre (...) Ou bien vous trouverez et vous ferez accepter une formule qui ménage la part qui nous revient dans la création et le fonctionnement des deux Écoles où, à partir du 1^{er} août, nous annonçons officiellement que nous nous retirons ».

À la naissance du Grand Liban

La première guerre mondiale bouleversa profondément la géopolitique du Proche-Orient. Il va de soi que la quasi-concomitance entre la fondation de l'École de droit et la prochaine proclamation du Grand Liban

(1920) est une pure contingence historique. Nul ne pouvait la prévoir. Elle n'en eut pas moins un immense impact sur le nouvel État en gestation, au point qu'il est difficile d'imaginer la physionomie qu'aurait prise la société libanaise, sans l'USJ.

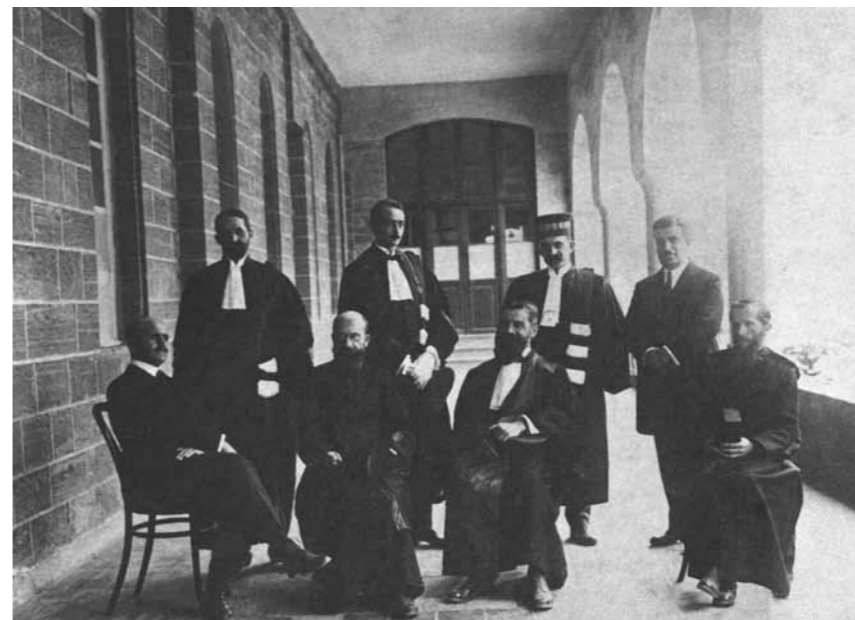
À l'issue d'une nouvelle mission dans la région, (1919) Paul Huvelin avait écrit, au sujet de la société dans laquelle devaient être fondées les deux Écoles de droit et d'ingénieurs : « Ce sont de purs Méditerranéens, c'est-à-dire des individualistes, avec toutes les qualités et tous les défauts que ce qualificatif implique. Spontanés, doués d'une mémoire et d'une capacité d'assimilation prodigieuse

(...) ils manquent par contre du sens de la solidarité et de la discipline par quoi se réalise l'organisation. »

Indépendamment de la pertinence et/ou de l'actualité des aspects négatifs de ce jugement, « la prodigieuse capacité d'assimilation » constatée par Paul Huvelin allait être démontrée avec éclat à l'École de droit. Paul Roubier, directeur de cette École entre 1920 et 1922, parle à cette époque, pour les mettre en contraste avec les traditions scientifiques, moins ancrées dans la culture locale, des « goûts littéraires et juridiques si faciles à réveiller dans le Proche-Orient ». Ce réveil sera éclatant dans un peuple libanais qui s'éveillait à son identité dormante. La fondation de l'École de droit permit un immense transfert de savoirs qui fut

accueilli avec reconnaissance par de brillants esprits, qui seront transformés durablement par les trésors de la formation juridique reçue.

La conjoncture était d'autant plus remarquable que les « goûts juridiques » en question se réveillaient pour un droit romain que l'École de droit de Béryte, « mère nourricière des lois » avait elle-même élaboré, à son heure de gloire (VI^e siècle AC). Pour Paul Huvelin, en effet, le droit romain contenu dans les recueils de Justinien « et qui a inspiré toutes les législations modernes, résulta d'une fusion entre le vieux droit italien, rigide et borné, et le droit plus souple et plus large, qu'on pratiquait dans les provinces hellénisées de l'Orient. Et il s'avère que c'est par l'effort ingénieux



1924 - Les directeurs de l'École de droit avec le chancelier.

de l'École de Beyrouth que cette fusion s'est insensiblement réalisée ».

Cette capacité d'adaptation, cet esprit de synthèse ne se démentiront pas. La réception du droit français au Liban eut d'emblée ses limites notamment dans les matières du droit des personnes et de la famille, où la sécularisation ne pouvait être que très réduite compte tenu de la pluralité des communautés religieuses. L'accueil exceptionnel réservé au droit français n'éclipsa donc jamais l'intérêt pour le droit libanais qui, petit à petit, acquit son autonomie.

Bilan

L'enseignement du droit demeura un monopole de l'USJ jusqu'à la fin des années 40. Mais si, par la suite, d'autres facultés de droit voient le jour, la Faculté de droit de l'USJ demeura une référence tout à la fois académique et professionnelle.

Faisant le bilan de la Faculté, sur un siècle de vie, son doyen Fayez Hage-Chahine le résume en trois mots : continuité, renouveau et excellence.

« La Faculté a été fondée par les Pères Jésuites et par la Faculté de droit de Lyon pour enseigner le droit selon la méthode et l'esprit du droit français, dit-il. Cette méthode et cet esprit ont été et sont respectés avec rigueur et le pont culturel entre la France et le Liban est toujours maintenu ».

« Le renouveau, poursuit le doyen Hage-Chahine, a connu deux étapes : la première a été

l'intégration du droit libanais au programme, partiellement à partir de 1946, et totalement, à partir de 1965. Les cours sont enseignés en langue française et en langue arabe sans ignorer la langue anglaise (notamment à travers le cours de terminologie juridique donné en première année) ; la deuxième étape a été l'ouverture au droit comparé et notamment au droit des pays arabes. Cette ouverture est assurée par la revue « Proche-Orient Études juridiques », le Centre d'études des droits du monde arabe (CEDROMA) et la fondation d'une filière de notre Faculté à Dubaï. »

« Par ailleurs, le droit anglo-américain n'est pas oublié. Un cours sur la Common Law est donné en 3^e année, des cours et séminaires sur des institutions anglo-américaines sont parfois assurés en DEA (Master) ».

« Enfin, la réputation d'excellence de la Faculté n'est pas à faire. Les étudiants de l'USJ ont réussi dans tous les domaines où la formation juridique est requise. Dans le domaine politique, ils ont assumé les plus hautes charges de l'État, celle de présidents de la République, de présidents de la Chambre, de présidents du Conseil des ministres, de députés et de ministres. Dans la magistrature : sauf quelques exceptions, tous les Premiers Présidents de la Cour de cassation, tous les présidents du Conseil d'Etat, sauf exception, étaient des anciens de l'USJ. Actuellement ce poste est occupé par le Président Chucri Sader, l'un de nos Anciens. Au Barreau, sauf exception, tous les Bâtonniers étaient des étudiants de l'USJ. Dans la fonction publique, les grands commis de l'État, directeurs généraux, ambassadeurs,

étaient des étudiants de l'USJ. Enfin, les plus grands arbitres libanais y ont fait leurs études.

« Au demeurant, ce sentiment de fierté n'est pas à sens unique. La Faculté est aussi fière de ses étudiants : ceux qui ont utilisé et qui utilisent leurs diplômes en pratique et ceux qui ont poursuivi et qui poursuivent leurs études supérieures à l'étranger, notamment en France et aux Etats-Unis. Nos étudiants, dans ces universités, ne passent pas inaperçus, ils se détachent par le trilinguisme et surtout

par l'esprit cartésien et par la solidité de leur raisonnement juridique ».

(*) Fondées en 1913, les Écoles de droit et d'ingénieurs ont été également précédées par la fondation, en 1875, de la Bibliothèque orientale, germe d'une Faculté orientale qui verra le jour en 1902 et dont l'impact académique était important au niveau libanais et arabe. Cette Faculté est devenue l'Institut de lettres orientales (ILO).



Première promotion de la Faculté de droit en 1920.

Les anciens de la Faculté de droit qui ont occupé des postes importants

Liste établie par Mme Nada CORBANI AKL sous la direction du Professeur Antoine KHAIR.

Promotion	Titulaire	Poste occupé
1920	M. CHARBEL Youssef	Procureur général près la Cour de Cassation Président du Conseil d'Etat
	M. DEBS Négib	Bâtonnier (Beyrouth)
	M. KHOURY (el) Sami	Ambassadeur, Président du Conseil d'Etat
1921	M. TAKLA Sélim	Ministre
	M. SAAD (el) Amine	Ministre
	M. TABET Alfred	1 ^{er} Président de la Cour de Cassation
1922	M. TYAN Emile	Ministre, 1 ^{er} Président de la Cour de Cassation, Professeur
	M. ARSANIOS Fernand	Procureur général près la Cour de Cassation
	M. BOULOS Jawad	Ministre, Bâtonnier (Tripoli)
1923	M. BOULOS Philippe	Ministre, Membre de la Commission de rédaction du Code pénal libanais
	M. JALKH Jean	Ministre, Membre de la Commission de rédaction du Code pénal libanais
	M. LAHOUD Emile	Ministre
1924	M. CHAMOUD Camille	Président de la République
	M. YAFI Abdallah	Président du Conseil des Ministres
	M. AMMOUN Charles	Ambassadeur
1925	M. GASPARD Edmond	Ministre, Bâtonnier (Beyrouth)
	M. NOUN Edouard	Ministre
	M. TYAN Jean	Bâtonnier (Beyrouth)
1926	M. HENOUE Emile	Procureur général près la Cour de Cassation
1927	M. ABOUKATER Joseph	Ministre, Ambassadeur
	M. MEOUCHY Badri	Ministre, 1 ^{er} Président de la Cour de Cassation
	M. MOBARAK Moussa	Ministre, Ambassadeur
1929	M. AKL Georges	Ministre
	M. FARHAT Albert	1 ^{er} Président de la Cour de Cassation
	M. SAADE Philippe	Bâtonnier (Beyrouth)
1930	M. HONAIN Massoud	1 ^{er} Président de la Cour de Cassation
	M. PHILIPPIDES Georges	Bâtonnier (Beyrouth)
	M. BAZ Jean	Président du Conseil d'Etat, Professeur
1931	M. BOUSTANI Nabih	Président du Conseil d'Etat, Procureur général près la Cour de Cassation
	M. KOZMA Farid	Ministre, Bâtonnier (Beyrouth)
	M. LAHOUD Nazih	Ambassadeur
	M. TAKIEDDINE Khalil	Ambassadeur

Promotion	Titulaire	Poste occupé
1931	M. TRAD Basile	Ministre
	Mme AMMOUN Blanche	1 ^{ère} licenciée en droit
	M. FRANGIE Hamid	Ministre
1932	M. JISR (el) Hossein	Ambassadeur
	M. TAKIEDDINE Bahij	Ministre
	Mme TRAD Nina	1 ^{ère} licenciée en droit
1933	M. AOUAD Toufic	Ambassadeur
	M. AWAR Béchir	Ministre
	R.P. MAZAS Pierre, s.j.	Chancelier
1934	M. HELOU Charles	Président de la République
1935	M. CHAMS Samy	Professeur
	M. EDDE Raymond	Ministre
	M. SARA Albert	1 ^{er} Docteur en droit à la Faculté
1936	M. TACLA Philippe	Ministre
	M. AKL Michel Sélim	Bâtonnier (Beyrouth)
	M. BOU KHAIR Emile	1 ^{er} Président de la Cour de Cassation
1937	M. GHOSN Fouad	Ministre
	M. DAGHER Pierre	Ministre
	M. HONAIN Edouard	Ministre
1938	M. KUSBARY Maamoun	Président du Conseil des Ministres
	M. SADAKA Nagib	Ambassadeur
	M. BOUTROS Fouad	Ministre
1939	M. MATTAR Emile	Ambassadeur
	M. OSSEYRAN Jawad	Membre du Conseil constitutionnel
	M. GHORRAH Edouard	Ambassadeur
1940	M. JISR (el) Adnan	Bâtonnier (Tripoli)
	M. SABRA Mohamed	Ministre
	M. TOHME Michel	Procureur général près la Cour de cassation
1941	M. DAHDAH (el) Nagib	Ambassadeur
	M. GHANTOUSE René	Bâtonnier (Tripoli)
	M. NAHIM Nadim	Ministre
1941	M. ABOUSSOUAN Camille	Ambassadeur
	M. AZIZ Jean	Ministre
	M. BANNA (el) Mahmoud	Ambassadeur
1941	M. BOUSTANY Elie	Ambassadeur
	M. JAROUDI Mohammed	Ministre
	M. JOMBLAT Kamal	Ministre
1941	M. MALLAT Wajdi	Ministre, Bâtonnier (Beyrouth), Président du Conseil Constitutionnel
	M. NAFFAH Joseph	Ambassadeur
	M. NOUSSEIR Nabil	Ambassadeur

Promotion	Titulaire	Poste occupé
1942	M. EDDE Pierre	Ministre
	M. GANNAGE Elias	Professeur
	M. HADDAD Fayez	Bâtonnier (Beyrouth)
1943	M. BABIKIAN Katchig	Ministre
	M. DIB Boutros	Ambassadeur Professeur
	M. TORBEY Henri	Ministre
1944	M. ALLAM Adib	Membre du Conseil constitutionnel
	M. AZAR Sélim	Membre du Conseil constitutionnel
	M. BAROUD Antoine	Président du Conseil d'Etat
	M. GANNAGE Pierre	Membre du Conseil constitutionnel, Doyen de la Faculté de droit, Professeur
	M. GEAGEA Camille	Procureur général près la Cour de cassation
	M. SOLH (el) Rachid	Président du Conseil des ministres
1945	M. CHIKHANI Roger	Ministre, Bâtonnier (Beyrouth)
1945	M. SAFA Pierre	Professeur
1946	M. DANA Osman	Ministre
1947	M. BILANI Béchir	Professeur
	M. NAKIB Mohamed Atef	1 ^{er} Président de la Cour de cassation
	M. SOLH Abdelrahman	Ambassadeur
	M. WAZAN Chafic	Président du Conseil des ministres
	M. AMMAR Mahmoud	Ministre
1948	M. AWAYDAT Mounif	Procureur général près la Cour de cassation
	M. EDDE Michel	Ministre
	M. KHATTAR Michaël	Bâtonnier (Beyrouth)
	M. MAOUAD René	Président de la République
1949	M. MOGHAIZEL Joseph	Ministre
1950	M. AOUGI (el) Moustafa	Vice-président du Conseil constitutionnel, Professeur
	M. BEJJANI Emile	Membre du Conseil constitutionnel
	R.P. DUCRUET Jean s.j.	Chancelier de la Faculté de droit, Recteur de l'USJ
	M. TURKIEH Michel	Membre du Conseil constitutionnel
1951	M. CHAMMAS Souheil	Ambassadeur
	M. KASSAR Adnan	Ministre
	M. NASSAR Amine	Président du Conseil constitutionnel, 1 ^{er} Président de la Cour de cassation
	M. TABBARA Bahige	Ministre
1952	M. ASSAAD (el) Kamel	Président de la Chambre des députés
	M. HAKIM (el) Jacques	Professeur
	M. JAHEL Sélim	Ministre, Professeur
1953	M. CHAABAN Saadallah	Bâtonnier (Beyrouth)

Promotion	Titulaire	Poste occupé
	M. GHAZI Gilbert	Ambassadeur
	M. KHAIRALLAH Philippe	1 ^{er} président de la Cour de cassation
	M. SYRIANI Gabriel	Membre du Conseil constitutionnel
	M. ZEIN (el) Abdellatif	Ministre
1954	M. BEYDOUN Mohamed Youssef	Ministre
	M. DAHER Michel	Ministre
	M. GEMAYEL Sleiman	Professeur
	M. KANTAR Adib	Ambassadeur
	M. NASRALLAH Pierre	Professeur
	M. RIFAAT Hassan Tabet	Professeur
	M. RAPHAËL Farid	Ministre
1955	M. CHAOUL Joseph	Président du Conseil d'Etat, Ministre
	M. HAMDAN Hussein Abdellatif	Membre du Conseil constitutionnel, Président de la Cour des Comptes
	M. HASSOUANI Elias	Professeur
	M. KHOURY Issam	Ministre, Bâtonnier (Beyrouth)
	Mlle TOPAKIAN Méliné	Doyen de la Faculté de droit, Professeur
1956	M. ABOUMOURAD Faouzi	Membre du Conseil constitutionnel
	M. CHEDID Raymond	Bâtonnier (Beyrouth)
	M. HASSAN (el) Zafer	Ambassadeur
	M. KEBBE Jamil	Ministre
	M. OUEIDAT Makram	Ambassadeur
	M. ROZEK Charles	Ministre
1957	M. BELLAMA Farouk	Ambassadeur
	M. EID Raymond	Bâtonnier (Beyrouth)
	M. HONEIN Mounir	1 ^{er} Président de la Cour de cassation
	M. KARAM Issam	Bâtonnier (Beyrouth)
	M. KASPARIAN Robert	Professeur
	M. NSOULI Zakaria	Ministre
	M. SIOUFI Marcel	Bâtonnier (Beyrouth)
	M. TCHOUKHADARIAN Hagop	Ministre
	M. TRABOULSI Sleiman	Ministre
1958	M. LAHOUD Nasri	1 ^{er} Président de la Cour de cassation
1959	M. CHIDIAC Ghazi	Ambassadeur
	M. KHOURY (el) Joseph Saadallah	Président du Conseil d'Etat
	M. MANSOUR Moustafa	Membre du Conseil constitutionnel
1960	M. ABOUHAMAD Khalil	Ministre
	M. MAJZOUB Mohamed	Membre du Conseil constitutionnel
	M. ZIADE Tarek	Membre du Conseil constitutionnel
1961	M. AKL Joseph	Ambassadeur

Promotion	Titulaire	Poste occupé
	M. AOUN Fouad Milad	Ambassadeur
	M. BASILE Antoine	Professeur
	M. CHEMALY Richard	Doyen de la Faculté de droit, Professeur
	M. HANNA Elias Ibrahim	Ministre
	M. KADIGE Georges	Professeur
	M. MANSOUR Albert	Ministre
	M. TABET Sélim Joseph	Ambassadeur
	M. TAKLA Joseph Sélim	Ministre
1962	M. DIAB Assaad	Ministre
	M. FAKHOURY Chaouki	Ministre
	M. FARHAT Nizar	Ambassadeur
	M. HOBEICA Samir	Ambassadeur
	M. HOBEICHE Faouzi	Ministre
	M. JOREIJE Ramzi	Bâtonnier (Beyrouth)
	M. KHOURY Tanios Girgi	1 ^{er} Président de la Cour de cassation
	M. MESSARRA Antoine	Membre du Conseil constitutionnel, Professeur
1963	M. ALPHA Jean	Ambassadeur
	M. BOUSTANY Naji	Ministre
	M. FADHALLAH Ibrahim	Professeur
	M. HAMADE Marwan	Ministre, Membre du Conseil stratégique de l'USJ
	M. KARAME Omar Abdelhamid	Président du Conseil des Ministres
	M. KHAIR Antoine	1 ^{er} Président de la Cour de cassation, Membre du Conseil constitutionnel, Professeur
	M. KRONFOL Sami	Ambassadeur
	M. NAHAS Jamil	Ambassadeur
	M. NAJJAR Ibrahim	Ministre, Professeur
	M. TABET Michel	Professeur
1964	M. ABOUKHATER Michel	Ambassadeur
	Mme HANNA-DAHER Samira	Ambassadeur
	M. SAAD (el) Fouad	Ministre
1965	M. ABILLAMA Samir	Bâtonnier (Beyrouth)
	M. CHAMMA Samir	Ambassadeur
	M. GHANEM Robert	Ministre
	M. HARB Boutros el Houry	Ministre
	M. RAPHAËL Raymond	Ambassadeur
1966	M. GEMAYEL Amine	Président de la République
	M. GENADRY François	Ministre
	M. ELIAN Michel	Bâtonnier (Beyrouth)
	M. PAKRADOUNI Karim	Ministre

Promotion	Titulaire	Poste occupé
1967	M. CORTBAOUI Chakib	Ministre, Bâtonnier (Beyrouth)
	M. DERBASS Rachid Toufic	Bâtonnier (Tripoli)
1968	M. EID Antoine	Professeur
	M. HAGE CHAHINE Fayez	Doyen de la Faculté de droit, Professeur
1969	Mme DAGHER Sylvie	Ambassadeur
	M. KLIMOS Antoine	Bâtonnier (Beyrouth)
1970	M. AOUN Gilbert	Ambassadeur
	M. BOU ASSI Naji	Ambassadeur
	M. MISTOU Melhem	Ambassadeur
1971	M. ABOUD Choucri	Ambassadeur
	M. AOUAD Hikmat	Ambassadeur
	M. GEMAYEL Béchir	Président de la République
	M. HABIB William	Ambassadeur
	M. RIACHI Ralph	Membre du Tribunal spécial pour le Liban
	M. TOURBAH Bassam	Ambassadeur
	M. YARED Basile	Membre du Conseil Stratégique de l'USJ
1972	M. GHOSN Elias	Ambassadeur
	K. KHAIRALLAH Georges	Professeur
	M. SABEH (el) Hassan	Ministre
	M. SADER Choucri	Président du Conseil d'Etat
1973	M. FREIFER Rizkallah	Doyen de la Faculté de gestion, Professeur
	M. KARAM Simon	Ambassadeur
	M. SALAME Ghassan	Ministre
	M. SOUFAN Gebran	Ambassadeur
1974	Mme BAZ Micheline	Ambassadeur
	M. JREISSATI Sélim	Ministre, Membre du Conseil constitutionnel
1976	M. Jean FAHD	1 ^{er} Président de la Cour de Cassation
1977	M. HAGE CHAHINE Paul-Gérard	Professeur
1978	Mme AZAR Aïda	Professeur
	M. BOUEIZ Pharès	Ministre
	M. FATTAL Noël	Ambassadeur
1979	Mme HADDAD Amal	Bâtonnier (Beyrouth)
1980	Mme CHAOUL NASSAR Nada	Professeur
1981	Mme BRAIDY Micheline	Membre du Tribunal spécial pour le Liban
1984	M. DIAB Nasri	Professeur
1986	M. FARHAT Abdallah	Ministre
1987	M. KASSIR Walid	Professeur
1992	M. BAROUD Ziad	Ministre
1993	Mme NAJM Marie-Claude	Professeur
	Mme BOUSTANY KARAM Lara	Professeur

L'École supérieure d'ingénieurs de Beyrouth



Faculté d'ingénierie, promotion 1923.

On ne saurait dissocier la fondation, en 1913, de l'École d'ingénieurs de Beyrouth de celle de l'École de droit. En présentant cette dernière, nous avons évoqué les circonstances qui conduisirent à ces deux fondations jumelles, dont Paul Huvelin fut le principal artisan. Elles doivent toutes deux leur réussite à la collaboration de l'Université de Lyon et de la Compagnie de Jésus.

Cependant, le contexte de ces deux fondations n'est pas le même. L'idée de fonder une École de droit dans une ville qui avait abrité l'École de droit de Béryte, pouvait faire rêver Paul Huvelin. Mais la formation d'ingénieurs et des capitaines d'industrie, au début du XX^e siècle, était un défi plus difficile à relever, compte tenu des lacunes de l'enseignement scientifique dans les écoles secondaires au Proche-Orient. En conséquence, les promoteurs de l'École d'ingénieurs décidèrent de fonder, en 1913, une École préparatoire qui était appelée à disparaître dès que la première année fonctionnerait normalement.

Comme ce fut le cas pour l'École de droit, la guerre interrompit le cours de cette fondation et l'École ne reprit officiellement que le 10 novembre 1919. L'amélioration du niveau des études, au fil des années, fut plutôt rapide. Dans l'esprit des fondateurs, l'École d'ingénieurs avait une vocation régionale. De fait, durant la période de l'entre deux guerres, les étudiants libanais et syriens représentaient 80% de l'effectif de première année, le nombre des étudiants libanais étant le double de celui des élèves syriens. Parmi les 20% étudiants d'autres nationalités, on relevait la présence d'Égyptiens, de Palestiniens, d'Iraniens et de Turcs.

L'École d'ingénieurs répondit donc aux besoins du moment. On assista, au lendemain de la première guerre mondiale, au redressement de l'infrastructure détériorée ou en partie détruite par la guerre, et, parallèlement, au développement et à la diversification de l'enseignement de l'École d'ingénieurs. Si la fonction d'ingénieur se développa aussi comme profession libérale, le secteur public et les sociétés concessionnaires constitueront les deux principaux débouchés des promotions de l'entre deux guerres. Beaucoup de nouveaux diplômés exercèrent leurs activités au service de l'État, des municipalités ou des sociétés concessionnaires de services publics, notamment dans le secteur des transports, des travaux publics et des services hydrauliques. Au nombre des tâches assumées par le ministère des Travaux publics figure l'édification ou l'entretien des bâtiments de l'État. C'est des années 30 que datent, par exemple, des édifices publics comme le Parlement et le Musée national. Par ailleurs, la construction d'un véritable réseau routier sera l'une des activités majeures de ces services. Au nombre des importantes réalisations de l'époque, il faut compter aussi la raffinerie de Tripoli, qui commence son exploitation le 20 décembre 1940.

Changement d'époque

Contrairement à ce qui se passa durant la première guerre mondiale, le fonctionnement de l'École d'ingénieurs de l'USJ ne fut pas affecté par la deuxième guerre mondiale. Mais le changement d'époque que marqua la fin de cette guerre affecta aussi, de diverses manières, l'École.

Compte tenu de la création ou du développement de formations d'ingénieurs et d'architectes dans de nombreux établissements universitaires au Liban à partir des années 50 (dès 1943 pour l'Académie libanaise des Beaux-arts), l'USJ n'eut plus dans la profession la même prédominance que dans les décennies précédentes. La loi du 22 janvier 1951 organisa la profession d'ingénieurs et créa l'Ordre des ingénieurs et architectes, dont le premier président et premier vice-président, respectivement Joseph Najjar et Antoine Tabet étaient des anciens de l'École supérieure d'ingénieurs de Beyrouth (ESIB). Mais si la



Salle des machines de la Faculté d'ingénierie en 1930.

proportion d'ingénieurs inscrits à l'Ordre était de 80% en 1955, dix ans plus tard, elle ne représentait plus que 15%.

L'année 1963 fut pour l'ESIB celle de l'instauration d'un nouveau régime d'études dont le programme fut réparti sur cinq années au lieu de quatre et dont les dernières années furent ouvertes à des spécialisations qui furent mises en place à partir de 1968. La décennie qui s'ouvrait ainsi fut spécialement faste pour le développement de l'École, qu'il s'agisse de son corps enseignant, de l'accroissement des effectifs des étudiants ou de l'activité

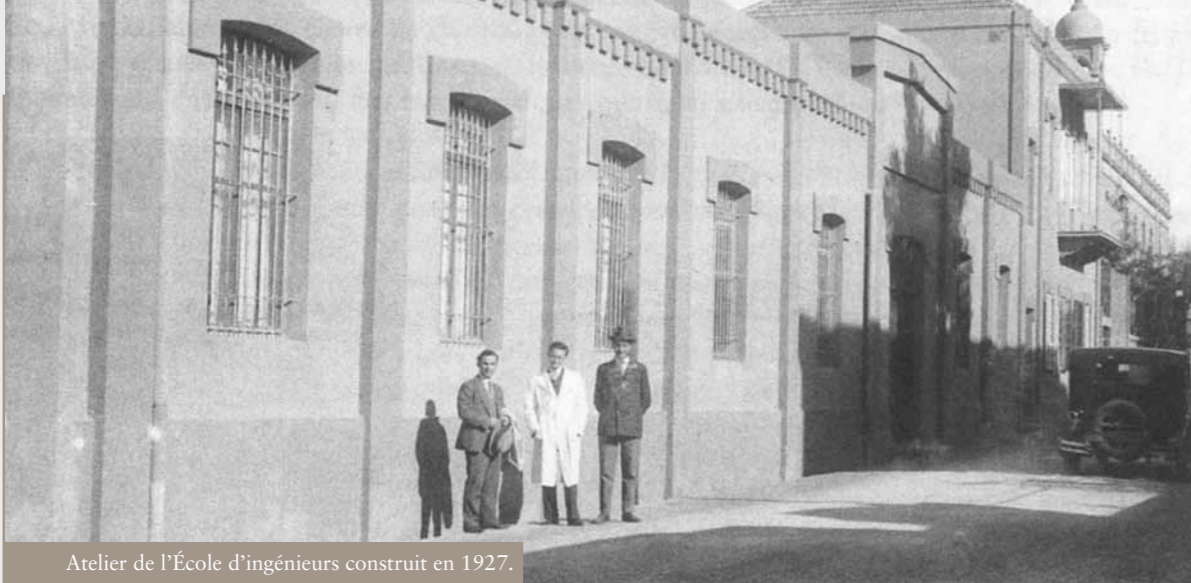
des anciens ; elle fut notamment marquée en 1971, par le transfert des locaux de l'École de Beyrouth à Mar Roukoz dans la région de Mansourieh.

Mais l'embellie sera de courte durée. La période s'achève en 1975 avec l'adoption des nouveaux statuts de l'USJ, un transfert de responsabilité d'une incroyable audace, et le début des événements douloureux qui marquèrent l'histoire du Liban.

La restructuration de l'USJ était commandée par deux préoccupations, celle de mettre en place une administration centrale là où il n'y avait encore qu'une fédération de Facultés, et celle de donner à l'USJ une réelle autonomie administrative et financière de manière à pouvoir instaurer des structures de participation réelles où les professeurs libanais assumeraient davantage leurs responsabilités. Comme le déclara alors le Recteur Jean Ducruet : « On ne bâtit pas une université au Liban sur un corps professoral français (...) De même, personne ne comprendrait que nous ne généralisions pas aujourd'hui les diplômes libanais propres à notre Université dont il s'avère que les négociations d'équivalence ne rencontrent aucune difficulté ».

1975, l'année fatidique

Mais pendant que les bâtisseurs bâtissaient, la guerre et son cortège de destructions éclatait. Si l'année 1975 fut fatidique pour le Liban, elle fut spécialement néfaste pour l'ESIB puisqu'elle se solda par le pillage du Campus des sciences et technologies (Mar Roukoz). La destruction des laboratoires ne permit



Atelier de l'École d'ingénieurs construit en 1927.

pas à l'École de poursuivre la formation des étudiants en années de spécialisations ; ceux-ci furent accueillis en France par diverses Écoles d'ingénieurs. Dans une allocution datant de 1991, illustrant la continuité de la collaboration entre la France et le Liban, aux heures d'épreuves, le Recteur Ducruet souligna « l'accueil chaleureux réservé en décembre 1976 aux 338 étudiants des années terminales de l'ESIB, qui furent gratuitement intégrés en France dans des Écoles d'ingénieurs ».

Le Campus de Mar Roukoz fut reconstruit. À deux reprises, cependant, il fut de nouveau occupé, entièrement ou partiellement, par l'armée syrienne, d'abord entre 1976 et 1980. Cette deuxième période fut aussi fatidique pour le Campus que la première. Le 7 mars 1980, l'évacuation de la Faculté s'étant enfin achevée après de longues négociations, le Recteur Jean Ducruet, le Doyen Sélim Catafago, le Vice-doyen Wajdi Najem et des étudiants s'y rendent sans tarder. « Le Campus ressemble à

un champ dévasté par un vol de sauterelles », témoigne le P. Ducruet, peu enclin à l'emphase. La seconde période d'occupation, durant la période 1990-1996, entraîna également des dommages au Campus, mais ils furent moins importants.

Un esprit de résistance

Pendant les années de guerre, à l'École d'ingénieurs, comme sur le Campus des sciences médicales ou à la Faculté de droit, une même épopée s'écrivit : suspensions de cours périodiques, reports de sessions d'examen, délocalisations des cours et installations de fortune, prolongement des années universitaires, annulations de missions d'enseignants, départs à l'étranger d'enseignants et d'étudiants, des casse-têtes administratifs auxquels les responsables de l'École d'ingénieurs doivent faire face en même temps que des tentatives d'intimidation exercées par des miliciens à leur encontre.

À ces défis, direction et étudiants répondent par la volonté indomptable de continuer à fonctionner et vivre normalement. Un esprit de résistance s'installe au niveau de l'Université comme à celui de la société. Résistance à la violence, au chaos politique, à une aliénation de la volonté nationale à laquelle on tente d'affecter un statut de normalité.

Cependant, « si l'exode et les incessants déménagements dans des locaux de fortune a été le lot de l'ensemble des institutions, les enseignements ont pu être assurés et aucune promotion n'a été sacrifiée ou oubliée, écrivent les auteurs de *Portrait d'une Université*, Carla Eddé, Christine Babikian, et Edmond Chidiac.

Le fait que l'Université ait toujours été à l'écoute de la société locale et qu'elle se soit engagée dans des réformes bien avant le début des troubles a certainement été décisif et lui a permis de franchir avec succès le cap des années 1975-1990 ».

Le pillage de Kfarfalous

L'histoire du Centre de Kfarfalous (Saïda) ne fait pas partie de l'histoire de l'École supérieure d'ingénieurs de Beyrouth, spécialisée dans le génie civil, mais de celle de la Faculté d'ingénierie, dont l'ESIB est le fleuron. Elle mérite d'être brièvement évoquée, car elle illustre comment, en dépit de tous les efforts, les années de guerre eurent parfois raison de la volonté de développement qui leur était opposée.

La signature du protocole d'accord pour la construction du Centre date du 4 août 1980.

Il fut le fruit d'une coopération entre l'USJ et l'Association islamique pour l'enseignement supérieur, créée par Rafic Hariri. Cette dernière prenait en charge les frais de construction et l'équipement du centre, tandis que sa création et sa direction étaient confiées à l'USJ. Le centre prolongeait une première implantation de l'USJ à Bramieh (Saïda) remontant à 1977, destinée à permettre aux jeunes des villes périphériques d'entreprendre des études supérieures sans émigrer à Beyrouth.

La première phase de la construction du Centre de Kfarfalous fut achevée en novembre 1981, permettant l'ouverture officielle d'une École supérieure d'ingénieurs agro-alimentaires et d'une École supérieure de technologie industrielle.

À la fin de la première phase de construction, le centre disposait de 20 salles de cours, 2 amphithéâtres, une salle de dessin, 2 salles de composition, une bibliothèque et 3 salles de réunion. Les laboratoires de génie civil, de génie électrique, de physique industrielle et d'agro-alimentaire étaient équipés d'un matériel de grande valeur ; 3 appartements, et 6 studios pour les professeurs, ainsi que 96 chambres pour les étudiants avaient été livrés. Rafic Hariri, de son côté, avait entamé l'équipement d'un hôpital qui faisait partie d'un complexe plus grand dont il était le concepteur et l'entrepreneur.

Tout fut détruit. Dès le mois de mars 1985, le centre d'études universitaires dut suspendre ses activités, le site ayant passé sous le contrôle des milices. Le pillage du centre et des autres institutions de Kfarfalous, notamment de

l'hôpital, débuta en avril. Le 8 mai, un communiqué de protestation du Recteur de l'USJ ne fit qu'accentuer le pillage. Fin mai, il ne restait pratiquement plus d'équipement au centre : destruction et incendies achevèrent le travail. Fort heureusement, l'antenne de l'USJ à Bramieh continua de fonctionner. Aujourd'hui, la formation d'ingénieur agro-alimentaire est assurée à l'antenne de Zahlé, tandis que le Campus des sciences et technologies (Mar Roukoz) est en plein épanouissement, sous la direction de son doyen, Fadi Geara.

Si l'évocation de ce passé doit nous apprendre quelque chose, c'est d'abord sur nous-mêmes. « Un rapport établi par la Croix-Rouge Internationale, présente dans la région,

constate que la plupart des équipements sophistiqués ont été transportés à Marjeyoun et acheminés vers Israël ; certains étant signalés à Haïfa. Les autres équipements ont été transportés à Beyrouth-Est et proposés à prix réduits aux institutions de cette zone » assure une note du P. Ducruet figurant dans le Livre d'Or de la Faculté d'ingénierie. Quoi de plus clair ? La guerre a porté préjudice aux intérêts vitaux du Liban et a constitué un handicap au développement du pays ainsi qu'un coup porté à l'entente entre les communautés libanaises. La communauté universitaire de l'USJ, ainsi que toutes les élites universitaires, doivent rester conscientes que l'avenir du Liban et de leur Universités respectives, sera déterminé par leurs choix.



Première promotion, juillet 1922.

Comité d'Honneur des Anciens de la Faculté d'ingénierie

Association amicale des anciens élèves de la Faculté d'ingénierie (ESIB) 2012-2015

Comité d'Honneur

Président :

Pr Salim Daccache s.j.
Recteur de l'Université Saint-Joseph

Secrétaire :

M. Nabil Tabet

Membres :

M. Joseph Abdel Ahad
M. Gabriel Abdel Nour
M. Michel Abi Nader
Pr Sélim Abou, s.j.
M. Antoine Andraos
M. Naji Andraos
M. François Aoun
M. Sélim Aoun
M. Maroun Asmar
M. Etienne Atallah
M. Zouheir Baydoun
M. Issam Bikdache
M. Fouad Bizri
M. Salah Bou Raad
M. Sélim Catafago
M. Malek Chamas
M. Rémi Chami
M. Antoine Chamoun
M. Jaafar Charafeddine
M. Elie Chaya

M. Abdallah Chéhab
M. Samir Corbane
M. Ibrahim Daher
M. Hikmat Dib
M. Georges Doumani
M. Elie Eid
M. Jean Baptiste Esta
M. Mohamed Fawaz
M. Fadi Géara
M. Nayef Germani
M. Maurice Ghazal
M. Mohamed Ghaziri
M. Nouredine Ghaziri
M. Sami Haddad
M. Ahmed Hage
M. Fouad Hamdane
M. Joseph Hélou
M. Nazareth Izmirlian
M. Elias Tawil
M. Bassam Jaber
M. Fouad El-Khazen
M. Joseph El-Khazen
M. Walid Kebbeh
M. Adel Houry
M. Ramzi Klink
M. Boutros Labaki
M. Gaby Layoun
M. Ali Makki
M. Samir Mansour

M. Georges Maroun
M. Alfred Matta
M. Jacques Matta
M. Mohieddine Mehio
M. Lucien Mobayed
M. Chafic Moharam
M. Georges Mouawad
M. Maroun Mousallem
M. Michel Murr
M. Nicolas Nahas
M. Raymond Najjar
M. Wajdi Najm
M. Elias Nammar
M. Misbah Natour
M. Joseph Nseir
M. Mahmoud Osman
M. Georges Osta
M. Oueidat Ahmad
M. Antoine Rayes
M. Riad Rizk
M. Jean Safa
M. Joseph Sarkis
M. Robert Sayegh
M. Sélim Semaan
M. Assem Sinno
M. Farjallah Srour
M. Mitri Wakim
M. Alexandre Ziadé



Les Facultés en chiffres

Le berceau de l'Université Saint-Joseph (1875-1975).

Faculté de médecine

Établie sur deux sites, créés par elle et pour elle, le somptueux Campus de la rue de Damas, et l'Hôtel-Dieu de France, la Faculté de médecine vient de déborder sur un troisième site, l'ultra-moderne Campus de l'innovation et du sport, qui regroupe désormais trois Instituts attachés et une bonne partie de nos laboratoires de recherche.

- **27 départements académiques**
- **Études pré-doctorales** réparties sur 7 années
- **Études post-doctorales** réparties sur 4 à 6 années, avec 29 spécialités offertes : Anatomie pathologique, Anesthésie-Réanimation, Biologie médicale, Cardiologie, Chirurgie générale, Chirurgie orthopédique, Chirurgie pédiatrique, Chirurgie plastique et maxillo-faciale, Chirurgie thoracique et cardio vasculaire, Chirurgie vasculaire, Dermatologie, Endocrinologie, Gastro-entérologie, Gynécologie obstétrique, Maladies infectieuses, Médecine de famille, Médecine interne, Néphrologie, Neurochirurgie, Neurologie, Oncologie médicale, Ophtalmologie, Oto-Rhino-Laryngologie, Pédiatrie, Pneumologie, Psychiatrie, Radiologie, Rhumatologie, Urologie
- **1 hôpital d'application** : l'Hôtel-Dieu de France, 431 lits (dont 46 pour l'hôpital de jour), 213 médecins, 289 résidents, 110 internes, 87 externes
- **4 instituts rattachés** : École de sages-femmes, Institut de psychomotricité, Institut de physiothérapie, Institut supérieur d'orthophonie
- **5 hôpitaux affiliés** : Hôpital Saint-Joseph, Hôpital de la Croix, Centre Hospitalier du Nord, Bellevue Medical Center, Eye and Ear Hospital
- **10 hôpitaux agréés** : Abou Jaoudé, Beirut Eye Specialist Hospital, Hammoud, Maison Notre Dame Baabda, Militaire, Mont-Liban, Notre Dame de Bhannès, Sacré Cœur, Saint-Charles, Saint-Georges Ajaltoun
- **Dispensaires agréés**
- **Masters et doctorats de recherche**, École doctorale
- **Laboratoires de recherche** (génétique médicale, biologie moléculaire, médecine régénératrice et inflammation, cancer et métabolisme, physiologie et physiopathologie, neurosciences, biomécanique, sciences chirurgicales) répartis entre le PTS (Campus de l'innovation et du sport) et le Campus des sciences médicales

- **Le nombre d'étudiants** en 2012-2013 s'élève à 1001, (1323 avec les instituts rattachés : École de sages-femmes 61, Institut de psychomotricité 85, Institut de physiothérapie 100, Institut supérieur d'orthophonie 76)
- **Le nombre d'anciens** de la FM s'élève à 5052 (6303 avec les instituts rattachés : École de sages-femmes 787, Institut de psychomotricité 160, Institut de physiothérapie 180, Institut supérieur d'orthophonie 124)
- **Le nombre d'enseignants** à la FM (sans les instituts rattachés) s'élève à 280 = dont 37 professeurs titulaires, 37 professeurs associés, 4 professeurs adjoints, 49 maîtres de conférences, 85 chargés d'enseignement, 8 chefs de clinique, et 60 chargés de cours.
- **La bibliothèque** comporte près de 30000 ouvrages et 3000 titres de revues électroniques



Professeurs de la Faculté de médecine en 1906-1907.

Faculté de droit et des sciences politiques

Etudiants

- Depuis sa création, la FDSP compte 93 promotions, la première datant de 1920
- Le nombre actuel d'étudiants s'élève à environ 350
- 40 étudiants sont inscrits en 4ème année et seront diplômés en 2013

Corps enseignant

Le corps enseignant de la FDSP comporte :

- 15 professeurs (dont 2 agrégés)
- 8 chargés d'enseignement cadrés
- 22 enseignants vacataires

Institutions rattachées à la FDSP :

- L'Institut des sciences politiques. Il trouve son origine dans un « cours de préparation aux carrières administratives » créé en 1920. L'Institut des sciences politiques, tout en étant rattaché à la FDSP, jouit, depuis 2002, d'une autonomie administrative, scientifique et financière
- Le Centre d'études des droits du monde arabe (CEDROMA). Centre de recherche créé en 1997, le CEDROMA, a pour vocation de favoriser une meilleure connaissance des droits des pays arabes dans une approche de droit comparé
- La Faculté de droit de Dubaï.
Créée en 2008, 9 étudiants ont déjà obtenu leur diplôme de la Faculté de droit de Dubaï (diplôme accrédité par les autorités des EAU). 111 étudiants y sont inscrits pour l'année 2012/2013. Le corps enseignant compte 23 enseignants dont 12 résident à Dubaï.

Bibliothèque

La bibliothèque du CSS comporte plus de 66000 ouvrages juridiques et 688 revues juridiques (français, arabes et anglais).
La bibliothèque de la Fondation culturelle Pharès Zoghbi comporte 43000 ouvrages.

Faculté d'ingénierie

La direction de la Faculté d'ingénierie ainsi que l'ESIB (École supérieure d'ingénieurs de Beyrouth) et l'INCI (Institut national de la communication et de l'information) sont situés sur le Campus des sciences et technologies, édifié sur la colline de Mar Roukos, région de Dekwaneh, côte moyenne 230 m, à 10 km environ du centre de Beyrouth. Elle est bâtie sur une parcelle de 8 ha. La superficie des planchers est d'environ 20000m². L'ESIAM (École supérieure d'ingénieurs d'agronomie méditerranéenne) fait partie du Centre d'études universitaires de Zahlé et de la Békaa. Elle occupe le nouveau bâtiment construit pour elle à Tanail.

Le nombre de diplômés de l'ESIB s'élève à plus de 5300 anciens (juillet 2012)

Le nombre de diplômés de l'ESIA-M s'élève à plus de 270 anciens (juillet 2012)

Le nombre de diplômés en Licence de l'INCI s'élève à plus de 510 anciens (juillet 2012).

Le nombre actuel d'étudiants à l'ESIB est égal à 895 étudiants (2012-2013)

Le nombre actuel d'étudiants à l'ESIA-M est égal à 63 étudiants (2012-2013)

Le nombre actuel d'étudiants à l'INCI est égal à 94 étudiants (2012-2013)

La Faculté d'ingénieurs compte :

- 30 enseignants cadrés à temps plein
- 200 enseignants vacataires
- 20 membres du personnel

L'ESIB comporte :

- 4 Départements académiques
- 4 Centres de recherche, dont 10 laboratoires spécialisés et 1 centre informatique
- 1 bibliothèque contenant plus de 30000 ouvrages et revues scientifiques
- 2 ateliers de fabrication et de montage
- 1 imprimerie

L'ESIA-M comporte :

- 2 Écoles spécialisées ESIAM et ESIA
- 5 unités de recherche
- 7 laboratoires
- 1 bibliothèque contenant plus de 3000 ouvrages et revues scientifiques
- 1 centre informatique
- 1 champ d'expérimentation



Église Saint-Joseph.